

**COMMUNE DE PLOUISY**  
**PROCÈS-VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du mercredi 12 avril 2023**

**Date d'envoi de la convocation :** 06/04/2023

**Date de l'affichage de la convocation :** 06/04/2023

1) Approbation du procès-verbal du 15 mars 2023 ;

2) Compte rendu de la délégation au Maire ;

3) Projets de délibérations :

- 2023 - 32 : Subventions aux associations 2023
- 2023 - 33 : Tarifs ALSH 2023 et rémunération des animateurs
- 2023 - 34 : Convention pour la restauration de l'ALSH 2023 avec SIRESCOL
- 2023 - 35 : Adhésion à la SCIC Bocagénèse
- 2023 - 36 : SDE22 – Rénovation Eclairage Public rue des mésanges
- 2023 - 37 : SDE22 – Rénovation Eclairage Public rue des ajoncs d'or
- 2023 - 38 : Adoption des rapports sur le prix et la qualité du service public (RPQS) d'eau potable pour l'année 2021
- 2023 - 39 : Adoption des rapports sur prix et la qualité du service public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets ménagers pour l'année 2021

4) Questions orales

L'an deux mille vingt-trois, le 12 avril à 20 heures 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil à la mairie sous la présidence de Monsieur Rémy GUILLOU, Maire.

**Membres présents** : M GUILLOU Rémy, Maire, Mme LE PESSOT Mireille, M BACCON Bruno, Mme LE SAOUT Aurélie, M LE GUEN Xavier, Mme CRENN Nathalie adjoints, Mme LE ROUX COTEL Andrée, Mme TROEL Brigitte, M GICQUEL Patrick, M FOURE Olivier, Mme BRIAND JULOU Karine, M LE POTIER Dimitri, Mme ANDRE MORFOISSE Marion, M BRIGANT Pierre, M FOUILLERE Yvon, Mme LE GAC Yveline Conseillers municipaux.

**Absents** :

- M FAMEL Pascal
- Mme SEBILLE Stéphanie

**Secrétaire de séance** : M Pierre BRIGANT

## 1- Validation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2023

Rapporteur : Rémy GUILLOU

Le CONSEIL MUNICIPAL approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 15 mars 2023.

## 2- Compte rendu de la délégation du conseil municipal au maire

Rapporteur : Rémy GUILLOU

Conformément à l'article L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales, il est rendu compte au conseil municipal des décisions suivantes prise dans le cadre de cette délégation :

- 1) Acquisition d'un accès à distance VPN pour un ordinateur portable de la Mairie par Qualité Informatique pour 202.50 € HT,
- 2) Acquisition de panneaux de signalisation pour Pont Ezer et Rumarquer auprès de Self Signal pour 2 145.80 € HT,
- 3) Acquisition d'un miroir de signalisation pour Pont Ezer et Rumarquer auprès de Self Signal pour 721.95 € HT,

## 3- Projets de délibérations

### 2023- 32 - Subventions aux associations 2023

Rapporteur : Rémy GUILLOU

Les comités finances et vie associative propose cette année de revaloriser cette année les critères à hauteur de + 7 % afin de continuer à soutenir la vie associative de la commune. Les critères retenus visent à récompenser le dynamisme des associations.

Le montant prévisionnel voté au budget primitif s'élève à 25 000 €. Il est proposé au conseil d'attribuer un montant total de 19 118 € cette année réparti entre les associations de la façon indiquée dans le tableau ci-dessous. A ce montant s'ajoute 1 000 € de subvention accordés à l'association PICA en février 2023 en solidarité avec la Turquie et la Syrie, ce qui porte le montant total de subvention à 20 118 €.

ASSOCIATIONS	SUBVENTIONS 2023
<b>Associations communales</b>	
USP Foot	2 474.68 €
USP Hand	1 339.40 €
USP Cyclos	511.22 €
Tennis Club Plouisyen	612.42 €
Armor Tennis Akademi	446.93 €
Pétanque club du pays de Guingamp	1 709.89 €

Amicale Laïque	800.00 €
Coopérative Ecoles Elémentaire et Maternelle	3 500.00 €
FNACA	611.22 €
Gaieté Plouisyenne	511.22 €
Fitness à Plouisy	311.22 €
Gym Renfo	423.16 €
Plouisy Actions	711.22 €
Plouisy Rando	511.22 €
Société de chasse	611.22 €
Yakatao	311.22 €
Foyer de vie Park Nevez	500.00 €
	<b>15 896.24 €</b>

<b>Associations sportives extérieures</b>	
Atelier Chorégraphique - Ecole de Danse de Pabu	66.66 €
Amicale Laïque de Ploumagoar - Danse et Fitness	53.33 €
Studio Danse Guingamp	53.33 €
Trégor Goélo Athlétisme (entente) Guingamp	66.66 €
Tennis de table Grâces	66.66 €
Armor Basket Ball - Pabu	40.00 €
Club escalade	40.00 €
Dojo Bro Dreger - club de judo	79.99 €
Roller skating	53.33 €
Skol Gouren Louargat	13.33 €
Tennis de table Ploumagoar	13.33 €
Badminton Guingamp	93.33 €
Club nageurs guingampais	53.33 €
Guingamp Volley ball	26.66 €
	<b>719.94 €</b>

<b>Associations culturelles extérieures</b>	
Scouts Guides des Côtes d'Armor	26.66 €
Les Amis de la Résistance	70.00 €
	<b>96.66 €</b>

<b>Etablissements de formation</b>	
Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Ploufragan	110.00 €
Collège Albert Camus - Foyer socio-éducatif de Grâces	300.00 €
Bagad de Guingamp	55.00 €
Le sonart Callac	55.00 €
Parents et jeunes sapeurs pompiers de Lanvollon	110.00 €
IRES de Lesneven	55.00 €
	<b>685.00 €</b>

<b>Associations à caractère social</b>	
ADAPEI	180.00 €

AFSEP (sclérose en plaques)	70.00 €
APAJH	70.00 €
Appel détresse Grâces	70.00 €
APF - Paralysés de France	70.00 €
Association des Côtes d'Armor Leucémie Espoir 22	70.00 €
Ligue contre le cancer	70.00 €
CIDF de St-Brieuc (centre d'information sur le droit des femmes et des familles)	70.00 €
Croix rouge Française	70.00 €
Donneurs de Sang de Guingamp (amicale)	70.00 €
Jalmalv Trégueux (soins palliatifs)	70.00 €
Ohé Prométhée Côtes d'Armor	70.00 €
Pierre Le Bigaut muco	70.00 €
Restos du cœur	70.00 €
Rêves de clown	70.00 €
Secours populaire	70.00 €
Secours catholique	70.00 €
Solidarité Paysanne 22-35-56 (Association)	70.00 €
UNAFAM union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques	70.00 €
VMEH Visite des malades dans les établissements hospitalisés	70.00 €
Voir Ensemble des Côtes d'Armor de St-Brieuc	70.00 €
	<b>1 580.00 €</b>

Associations diverses	
Protection civile Côtes d'Armor	70.00 €
Sapeurs pompiers GSCF	70.00 €
	<b>140.00 €</b>

<b>Total général des subventions soumis au vote du CM :</b>	<b>19 117.84 €</b>
---	--------------------

Monsieur Bruno BACCON, Madame Aurélie LE SAOUT, Madame Brigitte TROEL et Monsieur Yvon FOUILLERE ne prennent pas part au vote, étant salariés ou membres du bureau des associations subventionnées.

**Le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité fixe pour 2023 les subventions allouées comme proposées ci-dessus.**

### 2023 - 33 - Tarifs ALSH 2023 et rémunérations des animateurs

*Rapporteur : Nathalie CRENN*

L'accueil de loisirs de Plouisy sera ouvert du lundi 10 juillet 2023 au vendredi 11 août 2023.

Il est proposé de ne pas modifier les tarifs du centre. Les tarifs proposés pour 2023 sont les suivants :

### Allocataires CAF

Tranche	1	2	3	4	5
QF CAF	≤ 512 €	513 à 699 €	700 à 949 €	950 à 1199 €	≥ 1200 €
Tarifs journée	6.20 €	7,65 €	9,60 €	11.25 €	13.00 €
Tarifs nuit de camping ou veillée	6,40 €				
Tarifs soirée au centre	2,60 €				

### Allocataires MSA

QF MSA	≤ 400 €	401 à 549 €	550 à 699 €	700 à 850 €	≥ 851 €
Tarifs journée	13 €				
Bons MSA	9 €	8 €	7 €	6 €	0 €
Restant dû	4 €	5 €	6 €	7 €	13 €
Tarifs nuit de camping ou veillée	6,40 €				
Tarifs soirée au centre	2,60 €				

4 animateurs titulaires et 4 animateurs stagiaires seront recrutés.

Il est proposé d'augmenter les rémunérations. Mme CRENN précise que le salaire a été revalorisé de 7 % au taux de l'inflation.

Catégorie	Rémunération journalière Montant brut
Animateur diplômé BAFA	59.00 €
Animateur diplômé BAFA titulaire d'un brevet de surveillant de baignade	65.00 €
Animateur non diplômé	A étudier selon diplôme Entre 20 et 50 €
Animateur en stage pratique BAFA	30.00 €
Supplément de rémunération d'une nuitée de camping pour un animateur	16.00 €

**Le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :**

- DECIDE la création des emplois de non-titulaires saisonniers sur la période estivale de juillet et août 2023 en vue de l'ouverture de l'accueil de loisirs ;
- FIXE pour 2023 les niveaux de rémunérations tels que figurant dans le tableau ci-dessus ;
- FIXE pour 2023 les tarifs de l'accueil de loisirs sans hébergement comme ci-dessus.

## 2023-34 - Convention pour la restauration de l'ALSH 2023 avec SIRESCOL

*Rapporteur : Nathalie CRENN*

Le Centre de Loisirs sans Hébergement (ALSH) sera ouvert cette année du 10 juillet 11 août 2023.

Comme l'année précédente, le Syndicat Intercommunal de Restauration Collective des communes d'Etables sur mer, Guingamp, Lanvollon, Yvias, Kerfot, Quemper-Guézennec et Pontrieux (SIRESCOL) basé à Lanvollon peut fournir des repas préparés à l'avance. Les repas seront livrés en liaison froide et seront réchauffés sur place. Le tarif a été réévalué et le prix d'un repas est fixé à 3.30 € TTC sans le pain.

**Le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité émet un avis favorable au projet de contrat de fourniture de repas avec le syndicat SIRESCOL et autorise le Maire à signer cette convention.**

## 2023 - 35 – Adhésion à la SCIC BOCAGENESE

*Rapporteur : Bruno BACCON*

La SCIC BOCAGENESE a été créée en 2013 et son activité est exclusivement axée sur la vente de plaquettes pour le chauffage. La matière première utilisée est presque exclusivement du bois de chauffage.

L'activité de Bocagénèse est soumise à une charte de bonnes pratiques. Elle encadre notamment les pratiques de coupe de bois chez les agriculteurs pour qu'elle se fasse dans une logique de gestion durable du bocage.

Compte tenu de l'intérêt pour la commune d'une telle structure et aux vues des projets que la commune souhaite mener, il est proposé d'adhérer à cet établissement public. Pour un montant de 500 €.

**Le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité :**

- **DECIDE d'adhérer à la SCIC BOCAGENESE ;**
- **APPROUVE le versement de l'adhésion de 500 € et dit que cette somme a été inscrite au budget primitif ;**
- **DESIGNE Bruno BACCON pour représenter la commune auprès de la SCIC Bocagénèse ;**
- **AUTORISE le Maire à signer toutes pièces relatives à cette adhésion ainsi que les conventions à venir avec cet établissement.**

M le Maire en profite pour rappeler qu'il est interdit de couper des arbres situés en espace boisé classé sans avoir obtenu au préalable une autorisation.

## 2023-36 - SDE22 – Rénovation de l'éclairage public rue des mésanges

*Rapporteur Bruno BACCON*

Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor a étudié le remplacement de 2 lanternes rue des mésanges dans le cadre de la rénovation de l'éclairage public (pollution lumineuse).

Le coût total de l'opération est estimé à 3 078.00 € TTC. Les élus du SDE ont adopté la décision de ne pas facturer les frais d'ingénierie de 8% aux communes sinistrées. Ce taux sera donc déduit lors de la facturation finale.

Conformément aux dispositions du règlement financier du SDE (Commune qualifiée R100 car elle relève du caractère rural au sens du réseau électrique et contribue au SDE à hauteur de 100% de la taxe TCCFE de son territoire), la participation de la commune s'élève à 1 852.50 €.

**Le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité approuve le projet d'éclairage public concernant la rénovation Eclairage Public (pollution lumineuse) rue des mésanges présenté par le SDE pour un montant total de travaux estimatif de 3 078.00 € TTC avec une participation de la commune s'élevant à 1 852.50€.**

#### **2023-37 - SDE22 – Rénovation de l'éclairage public rue des ajoncs d'or**

*Rapporteur Bruno BACCON*

Le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor a étudié la rénovation de l'éclairage public rue des ajoncs d'or avec le remplacement de 5 lanternes.

Le coût total de l'opération est estimé à 7 668.00 € TTC. Les élus du SDE ont adopté la décision de ne pas facturer les frais d'ingénierie de 8% aux communes sinistrées. Ce taux sera donc déduit lors de la facturation finale.

Conformément aux dispositions du règlement financier du SDE (Commune qualifiée R100 car elle relève du caractère rural au sens du réseau électrique et contribue au SDE à hauteur de 100% de la taxe TCCFE de son territoire), la participation de la commune s'élève à 4 615.00 €.

**Le CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité approuve le projet d'éclairage public concernant la rénovation Eclairage Public rue des ajoncs d'or présenté par le SDE pour un montant total de travaux estimatif de 7 668.00 € TTC avec une participation de la commune s'élevant à 4 615.00 €.**

#### **2023-38 - Adoption des rapports sur le prix et la qualité du service public (RPQS) d'eau potable pour l'année 2021**

*Rapporteur Rémy GUILLOU*

Aux termes de l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales, « le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier ».

Le rapport d'activité sur la qualité et le prix de l'eau potable de Guingamp-Paimpol Agglomération, établi pour l'année 2021 vous est présenté en annexe.

Le conseil de Guingamp-Paimpol Agglomération par délibération en date du 15 novembre 2022 a adopté le rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.

**Le CONSEIL MUNICIPAL prend acte du rapport 2021 sur le prix et la qualité du service d'eau potable de Guingamp Paimpol Agglomération.**

**2023 - 39 Adoption des rapports sur prix et la qualité du service public (RPQS) de prévention et de gestion des déchets ménagers pour l'année 2021**

*Rapporteur Rémy GUILLOU*

Aux termes de l'article L. 5211-39 du code général des collectivités territoriales, « le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier ».

Le rapport d'activité sur la qualité et le prix du service de prévention et de gestion des déchets ménagers de Guingamp-Paimpol Agglomération, établi pour l'année 2021 vous est présenté en annexe.

Le conseil de Guingamp-Paimpol Agglomération par délibération en date du 15 novembre 2022 a adopté le rapport 2021 sur le prix et la qualité du service public des déchets.

**Le CONSEIL MUNICIPAL prend acte du rapport 2021 sur le prix et la qualité du service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés de Guingamp Paimpol Agglomération.**

#### 4- Questions orales

**Date du prochain conseil municipal : mercredi 17 mai 2023**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00

Le Maire



Rémy GUILLOU

Le secrétaire de séance



Pierre BRIGANT